



MOT DE LA PRÉSIDENTE

SOMMAIRE

- 2 Mot du Directeur général et secrétaire
- 3 Vie professionnelle
- 5 Le stage
- 7 Échos des membres
- 10 Formation continue Membres

Chers membres de l'Ordre,

C'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous pour la toute première fois en tant que présidente de l'Ordre des géologues du Québec (OGQ).

J'ai pris charge de la présidence en septembre 2018, en remplacement de M. Robert Wares que je tiens à remercier, au nom de mes collègues du conseil d'administration (CA) et de tous les membres, pour son travail exemplaire durant de nombreuses années en tant que président de l'OGQ. Robert reste avec nous, en tant que vice-président et membre du conseil d'administration.

C'est avec un aussi grand plaisir que j'ai accepté de renouveler mon mandat en tant que présidente de l'OGQ jusqu'en 2020. J'aimerais saisir l'opportunité pour remercier mes collègues du CA de l'Ordre pour leur appui et dévouement et tout particulièrement, Mme Jasmine Sasseville qui quitte l'OGQ après trois ans en tant qu'administratrice. De plus, c'est avec un mélange de reconnaissance et de grande tristesse que je dois souligner la contribution de Mme Jocelyne Blouin, décédée en mai dernier des suites d'un cancer. Sa grande rigueur a profité autant à l'OGQ comme administratrice qu'au service public radio-canadien en tant que scientifique météorologue.

J'aimerais souhaiter la bienvenue à deux nouvelles venues au CA de l'Ordre, soit Mme Nicole Fiset et Mme Danielle Le May. Elles se sont jointes au CA de l'Ordre le mois dernier et agiront comme administratrices nommées par l'Office des professions. De plus, l'Ordre compte depuis mai 2018 sur notre syndic adjoint, M. Jean Demers, pour resserrer le contrôle de la pratique illégale et de l'usurpation de titre.

Enfin, je lance un appel à vous, membres de l'Ordre, car il devient essentiel d'avoir la participation de plus de membres pour assurer les obligations de l'Ordre et pour entreprendre de nouvelles initiatives visant à améliorer l'exercice de la profession. Votre implication demeure et sera toujours importante. Je remercie les membres qui sont déjà engagés dans les divers comités.

Nous continuons à valoriser la profession auprès des membres et du public. Nous souhaitons augmenter la visibilité de l'Ordre dans l'actualité et auprès des institutions d'enseignements.

Je vous souhaite tous un bel été plein de succès.

La présidente,
DANIELLE GIOVENAZZO, géo., Ph.D.



Mot du Directeur

Cher collègues,

Au 31 mars, le Tableau de l'Ordre montrait un total de 1011 géologues inscrits. La période de réinscription a débuté un peu plus tard cette année due à la mise en

place d'un nouveau système de gestion des membres. Malgré quelques embuches rencontrées lors de la mise en place du système, le renouvellement des cotisations est terminé. Nous nous affairons présentement à compléter la validation des données avant l'activation de l'accès du Tableau des membres au public.

Conseil d'administration

M. François Prud'homme, géo., a d'abord été réélu à titre de membre du Conseil pour un deuxième mandat de 3 ans, représentant le secteur aménagement, environnement et hydrogéologie.

Nonobstant la participation de plusieurs autres candidats et candidates, Mme Danielle Giovenazzo, géo., a été réélue administratrice au sein du Conseil d'administration pour un autre mandat de 3 ans, et réélue présidente de l'Ordre pour un mandat d'un an, comme il est stipulé dans le *Règlement sur les affaires internes* en vigueur.

Deux nouveaux membres nommés par l'Office des professions (« OPQ ») se sont joints au Conseil pour un mandat de 3 ans, soit Mme Nicole Fiset et Mme Danielle Le May. Je profite de l'occasion pour remercier Mme Jasmine Sasseville pour sa participation au Conseil au cours des 3 dernières années. J'aimerais aussi souligner la participation de Mme Jocelyne Blouin au Conseil de 2013 à 2019. Nous avons tous été très émus de son départ si soudain. Son travail au sein de l'Ordre a été très apprécié.

J'aimerais aussi mentionner l'arrivée de nouveaux visages au sein des différents comités qui assurent le bon fonctionnement de l'Ordre. Je vous remercie de votre participation.

Secrétariat

L'équipe formée de Suzanne Leclair, géo., Micheline Pelletier, Daniel Tousignant, géo., Jean Demers, géo. et moi assure le fonctionnement de l'Ordre du lundi au jeudi, inclusivement.

En plus de la mise en place du nouveau système de gestion des membres, nous avons aussi complété la mise à jour de tous les postes informatiques avec la plus récente version du système d'exploitation dans le but d'en assurer la sécurité.

Réglementation

Suite à de nombreuses interactions avec l'Office des professions, nous sommes en voie d'avoir un nouveau *Règlement sur les affaires internes* qui sera dorénavant intitulé *le Règlement sur l'organisation de l'Ordre des géologues du Québec et les élections à son Conseil d'administration*. Ce nouveau règlement devrait être adopté prochainement par l'OPQ. Je vous rappelle qu'une première version de ce règlement modifié avait été présentée à l'OPQ en 2015.

Les membres du Conseil ont entendu vos commentaires à l'égard de l'application parfois difficile des deux règlements qui régissent les stagiaires. À cette fin, les membres du Conseil ont décidé, lors de la 193^e réunion du Conseil tenue le 18 juin dernier d'entreprendre la revue de ces deux règlements.

Syndic

L'arrivée d'un nouveau syndic adjoint en 2018 a permis de faire l'ouverture d'environ 350 dossiers de pratique illégale, d'usurpation de titre et autres signalements. 235 dossiers sont toujours à l'étude et un dossier fait l'objet d'une poursuite.

Assemblée générale annuelle

L'Assemblée annuelle des membres aura lieu en octobre prochain. Nous vous ferons parvenir prochainement plus ample détail sur la date et le lieu de l'Assemblée.

BON ÉTÉ!

CLAUDE DAVID, géo., ing.
Directeur général et secrétaire

ATTENTION : LES ÉTUDES ENVIRONNEMENTALES SONT PARFOIS DES ACTES RÉSERVÉS AUX GÉOLOGUES!

Malgré la présomption générale sur le fait que le secteur de l'environnement ne soit pas visé par *Loi sur les géologues*, il est important de savoir que dans certains contextes, les études environnementales doivent être réalisées par des professionnels habilités.

Toute étude réalisée dans le cadre d'un projet en exploration ou exploitation minérale, incluant les carrières et sablières, est considérée un acte réservé selon la *Loi sur les géologues*.

Ceci s'applique tout autant aux études de caractérisation ou réhabilitation environnementale portant sur la description et la qualité des sols, des sédiments ou de l'eau souterraine qu'aux études hydrogéologiques ou géochimiques ou aux étapes des études préliminaires d'impact environnemental, des suivis environnementaux lors de l'exploitation ainsi que des travaux de planification, de suivi ou de réhabilitation sur les parcs de résidus miniers.

Incidemment, toute personne non habilitée (i.e. qui n'est pas en règle avec l'OGQ ou l'OIQ) qui réalise ou supervise ce type d'étude sera considérée en pratique illégale selon la *Loi sur les géologues*, le *Code des professions* ainsi que selon le *Règlement sur les substances minérales autres que le pétrole, le gaz naturel et la saumure* (<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/M-13.1,%20r.%202/>).

Conséquemment, la personne non habilitée ainsi que son employeur seraient passibles de poursuites. L'article 188 du *Code des professions* stipule que toute personne en infraction est passible d'amendes d'au moins 2 500 \$ et d'au plus 62 500 \$ par infraction (chef d'accusation) et ces montants peuvent varier de 5 000 \$ à 125 000 \$ pour la personne morale (i.e. la compagnie ou la firme). En cas de récidive, ces montants sont doublés. Il faut aussi savoir qu'un ordre professionnel peut tenter des poursuites pour des actes dérogatoires commis jusqu'à sept (7) ans depuis la date de la perpétration de l'infraction (art. 189.0.1 du *Code des professions*).

Dans ce cadre, un ou une géologue qui supervise les travaux réalisés par une ou des personnes non habilitées ou qui révise et approuve un rapport réalisé par ces personnes agirait en dérogation à la *Loi sur les géologues* (art. 7) ainsi que du *Code de déontologie* (art. 2, 3, 8, 9 et 48-item 3). Le ou la géologue pourrait ainsi se retrouver face au Syndic ou au Conseil de discipline pour dérogations au *Code de déontologie* et encouragement à la pratique illégale. Sachez aussi que dans le cadre de la surveillance de l'exercice illégal de la pratique, le ou la géologue doit prendre les moyens raisonnables pour que toute personne qui collabore avec lui ou elle dans l'exercice de la profession ainsi que toute société respectent la Loi et qu'il est de son devoir de signaler à l'Ordre toute situation douteuse en regard de l'habilitation légale des personnes impliqués dans les projets.

D'autre part, de nombreuses modifications ont été apportées au cours des dernières années à la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) et l'ensemble des règlements, guides ou directives en découlant. Mentionnons, entre autres, la récente mouture de mars 2019 du Guide d'intervention – Protection des sols et réhabilitations des terrains contaminés du MELCC qui vient encadrer certaines activités environnementales. (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/sol/terrains/guide-intervention/index.htm>).

Par exemple, dans le cas des dépassements des seuils d'alertes (section 7.8.6.1 du Guide), l'intervention d'un « professionnel » au sens de l'article 1 du *Code des professions* est requise. Plusieurs autres avis, activités ou actes présentés dans les divers guides ou méthodologies du MELCC requièrent l'intervention d'un professionnel pour les réaliser. Il est à noter que notre *Code de déontologie* précise que la contravention à toute loi du Québec ou à une loi fédérale visant la protection de l'environnement constitue un acte dérogatoire.

Donc, en conclusion, nous comptons sur vous tous pour votre collaboration pour que ces informations circulent vers vos collègues, chez votre employeur ou vos clients.

Un numéro de permis, C'EST POUR LA VIE!

Votre numéro de permis ne change pas. Ce n'est pas parce que le nouveau système informatique requiert un code d'identification avec 0 ou 00 devant votre numéro de permis que ça change. Vous avez reçu UN numéro de permis, c'est le vôtre pour toujours. Lorsque vous signez vos documents, les extra zéros n'ont pas leur place dans votre numéro de permis. D'ailleurs, votre sceau ne les contient pas.

Sachez que l'Ordre ne donne plus de numéros aux stagiaires depuis plus de deux ans. Un numéro leur sera donné au moment de la délivrance d'un permis.

Vos infos contacts : assurez-vous de les mettre à jour!

Les lettres et courriels que l'Ordre envoie à ses membres portent sur des sujets importants pour leur pratique professionnelle. Il arrive que les lettres nous reviennent ou que les courriels rebondissent parfois... Vous devez vous assurer que l'Ordre puisse communiquer avec vous, incluant vous assurer que nos messages, souvent transmis en envoi massif, ne tombent pas dans votre boîte pourriel ou soient rejetés par les systèmes de sécurité de votre organisation.

Il est essentiel que vous informiez l'Ordre de tout changement de vos coordonnées; le *Code des professions* mentionne un délai de 30 jours, mais le plus tôt est toujours le mieux!

Extrait du code des professions, Art. 60.

Tout professionnel doit élire domicile en faisant connaître au secrétaire de l'ordre dont il est membre le lieu où il exerce principalement sa profession,

dans les 30 jours où il commence à exercer celle-ci ou, s'il ne l'exerce pas, le lieu de sa résidence ou de son travail principal; le domicile ainsi élu constitue le domicile professionnel. Il doit aussi lui faire connaître tous les autres lieux où il exerce sa profession. Il doit également lui faire connaître une adresse de courrier électronique établie à son nom.

Il doit également aviser le secrétaire de tout changement à ce sujet, dans les 30 jours du changement.

À moins d'un autre mode de notification prescrit, la transmission d'un document à l'adresse de courrier électronique du professionnel peut remplacer celle à son domicile élu.

Tout membre d'un ordre dont la loi constitutive mentionne, à des fins d'élection ou pour toute consultation des membres, le lieu de résidence ou de domicile plutôt que le lieu du domicile professionnel, doit aviser le secrétaire de l'ordre de tout changement de son lieu de résidence ou de domicile, selon le cas, dans les 30 jours de ce changement.

Statut d'emploi :

TRAVAILLEUR AUTONOME OU SALARIÉ?

Les soubresauts du marché du travail en géologie provoquent souvent des changements de statut d'emploi chez les géologues, connaissez-vous bien les différences et ses implications fiscales? En accord avec la définition de Revenu Québec (<https://www.revenu-quebec.ca/fr/services-en-ligne/formulaires-et-publications/details-courant/in-301/>), un travailleur autonome a le libre choix des moyens d'exécution d'un contrat et il n'existe aucun lien de subordination entre celui-ci et son client. Par opposition, le travailleur salarié est lié à un contrat écrit ou verbal, où il s'engage à effectuer un travail sous la direction ou le contrôle d'un employeur pour un temps limité et moyennant rémunération.

La définition de travailleur autonome a fait l'objet de nombreuses interprétations dans le passé (ex : un ou plusieurs clients? Locaux personnels ou corporatifs?) mais dans les faits, sa définition est relativement bien encadrée. Le site WEB Éducaloi (<https://www.educaioi.qc.ca/capsules/le-statut-du-travailleur-autonome>) répond à plusieurs questions et aborde aussi le concept d'entreprise individuelle, une forme juridique pour



Marc Boivin,
géologue
(et travailleur autonome).

entreprise exploitée par une seule personne (« travailleur autonome » ou « travailleur indépendant »).

Il faut aussi préciser qu'en accord avec les définitions de Revenu Québec et aux règles de l'Ordre, un géologue stagiaire ne peut être travailleur autonome.

Une mauvaise compréhension du statut d'emploi peut avoir des conséquences fiscales douloureuses lors d'un contrôle d'impôts.

Alors, êtes-vous travailleur autonome ou travailleur salarié?

DOCUMENTS UTILES

PUBLICATIONS du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC)

Information sur les conditions d'application du Règlement Q2, r. 22

Le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a publié sur son site internet une nouvelle fiche d'information sur l'application d'une disposition du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22). Cette fiche d'information vient préciser les conditions d'application du Règlement Q2, r. 22 pour l'installation d'un système de traitement des eaux usées directement au-dessus d'un champ de polissage. Elle vise également à préciser les

conditions d'application du Règlement pour les systèmes certifiés NQ 3680-910 construits sur place et constitués d'un système de distribution de l'effluent avec remblai de sable filtrant.

Voir <http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/Fiche-champ-polissage-sous-systeme-traitement.pdf>

Guide technique pour l'obturation de puits artésiens jaillissants.

Un puits artésien jaillissant est un ouvrage tubulaire foré et aménagé dans un aquifère en profondeur pour lequel les pressions hydrostatiques sont telles que le niveau d'eau dans le puits excède la surface du sol. L'exploitation de ce type d'aménagement est encadrée par le Rè-

glement sur le prélèvement des eaux et leur protection. Toutefois, la méthodologie recommandée pour l'abandon d'un tel ouvrage n'y est pas détaillée. C'est dans l'optique d'encadrer les pratiques et d'outiller les acteurs du milieu des eaux souterraines que le MELCC a produit ce *Guide technique pour l'obturation de puits artésiens jaillissants*. Vous pouvez le consulter à l'adresse suivante :

<http://www.environnement.gouv.qc.ca/eau/souterraines/puits/artesiens-jaillissants/guide-technique.pdf>

Ce guide se veut un outil de référence adressé à toute personne impliquée dans le domaine de l'eau souterraine et qui pourrait être appelée à réaliser des travaux d'obturation d'un puits artésien sous conditions jaillissantes.

Jouer un rôle conseil en géologie :

OUI, C'EST POSSIBLE!

À L'ÉCHELLE DES PROJETS DU STAGIAIRE.

L'acquisition d'un ensemble de compétences professionnelles (CP) est requise pour compléter le stage et être éligible au permis de géologue. Récemment, des stagiaires nous ont demandé comment ils peuvent, à leur niveau, arriver à acquérir la CP4- Jouer un rôle conseil en géologie. Les stagiaires semblent parfois penser à tort que seuls les consultants d'expérience jouent un rôle conseil et lorsqu'on est stagiaire en cartographie du territoire, en campagne d'exploration ou en production, on a peu de conseils à donner... Alors comment y arriver ?

Les interrelations régulières avec son Maître de stage favoriseront l'apprentissage progressif de ces CPs. En début de stage, le « requérant » mentionné au formulaire J12,

c'est d'abord le maître de stage, puis au cours des ans, on comprendra qu'à plus grande échelle, d'autres instances ont des objectifs et attentes qu'on doit aider à atteindre par sa contribution au projet. Apprendre à comprendre, puis éventuellement proposer des plans de travail efficaces fait partie des objectifs du stage.

Avec l'acquisition d'un ensemble de compétences contextuelles au fil du temps, les stagiaires gagneront en confiance à développer leur rôle conseil, en formulant davantage des observations sur l'avancement des projets et émettant des idées à intégrer dans les recommandations à faire au « requérant » (client, directeur, etc..) pour assurer le succès d'un projet.

DEVENIR GÉOLOGUE



« Mon stage chez Eastmain Resources m'a permis de toucher à tous les aspects d'une campagne d'exploration de surface, en débutant par les phases de compilation et de planification des travaux, jusqu'à la prise en charge de la logistique des travaux de terrain pour les phases de prospection, de décapages et de forage. Mon maître de stage m'a délégué de nombreuses responsabilités et m'a fait confiance, bien que nous travaillions toujours en étroite collaboration. »

Francis Guay, géo. depuis avril dernier, est détenteur d'un B.Sc. (2014) et d'une MSc. (2018) de l'UQAC. Il occupe un poste de chargé de projet chez Eastmain Resources Inc. Son ancien maître de stage, Daniel Turgeon, géo., y est également chargé de projet. Francis avait soumis son rapport de fin de stage et sa demande de permis de géologue en novembre 2018, de manière à ce que son dossier d'expérience (acquisition de compétences) puisse être reconnu par le comité des examinateurs à temps pour pouvoir s'inscrire à la séance d'examen professionnel en février dernier. Ainsi, suite à la réussite de cet examen, le Conseil lui a délivré un permis de géologue en mars et son nom a pu finalement être inscrit au Tableau de l'Ordre au renouvellement d'avril 2019. L'obtention d'un permis requiert plusieurs étapes et de la planification!

Originaire du Lac-Saint-Jean, mais établi à Chicoutimi depuis 12 ans, Francis est un passionné de plein-air et d'aventure. Travaillant en rotations depuis le début de sa carrière, il consacre ses congés à la poursuite des volcans les plus actifs à travers le monde. On le voit ici sur le cratère du volcan Pacaya, au Guatemala, en éruption continue depuis juin 2016.

« Je me suis découvert une véritable passion pour la volcanologie lors de mon passage sur le volcan Kilauea sur l'île d'Hawaï en décembre 2017. Depuis, je parcours le globe pour chasser les coulées de lave ! Une récente excursion géologique au Guatemala (photo ci-contre) organisée par les professeurs Alain Tremblay, géo., et Stéphane De Souza, géo., de l'UQAM m'a permis d'en apprendre beaucoup sur la volcanologie récente, et ainsi de faire de nombreux parallèles avec les volcanites archéennes que l'on peut observer en Abitibi et à la Baie James. »- **Francis Guay, géo.** depuis avril 2019.

Ses prochaines aventures le mèneront sur les pentes du volcan Piton de la Fournaise, à l'Île de la Réunion. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans la poursuite de sa carrière de géologue et de ses aventures géologiques.



Se préparer à l'examen professionnel... et pouvoir être disponible pour une des séances À DATES FIXES.

L'obtention d'un permis de géologue requiert plusieurs étapes et de la planification, mais pas seulement de la part du stagiaire. Il est souhaitable, voir essentiel, que le maître de stage et employeur soutiennent le stagiaire dans ses démarches. Entre autres, il est important de permettre aux stagiaires de se libérer pour une des séances d'examen, lesquelles se donnent à **dates fixes**, trois fois par année (hiver, printemps et automne).

La majorité des stagiaires réussissent l'examen professionnel, s'ils s'y sont bien préparés. Se fier à son gros bon sens n'est pas suffisant et des échecs, il y en a un ou deux à chaque cohorte. L'étude des documents préparatoires ne se fait pas à la dernière minute, en fin de stage ou au moment de la demande de permis...ça se fait au jour le jour au cours du stage. Les discussions avec le maître de stage sur la réglementation et le système professionnel favorisent la bonne compréhension des aspects éthiques et légaux de la profession.

Ne pas s'inscrire promptement à cet examen suite à une décision positive du comité des examinateurs sur la conformité ou l'équivalence de stage, ou échouer l'examen, retarde donc l'obtention du permis de plusieurs mois. Or, comme tout stagiaire **DOIT** demeurer dûment inscrit au stage jusqu'à ce que son nom soit sur la Tableau de l'Ordre, il ou elle demeure **SOUS LA RESPONSABILITÉ** du maître de stage tout ce temps.

Statut de géologue stagiaire

Un stagiaire est une personne dûment inscrite au stage sous la supervision d'un maître de stage. C'est donc une personne en état de subordination et **NE PEUT PAS** être travailleur autonome. Elle doit être sur la liste des **EMPLOYÉS** de l'organisation qui les embauche. Voir l'article de Marc Boivin, géo., dans la section **Vie Professionnelle** du présent numéro.



notarius

Transformation numérique.
Documents juridiquement fiables.

Partenaire assurances
habitation et auto



L'OGQ souhaite aux stagiaires maîtres de stage un bel été productif!

L'été au Lac Storm (1996) - Des stagiaires qui profitent d'une belle fin de journée de terrain. L'une de ces personnes vous parle de son parcours et de vision de la profession à la page *Échos des membres* dans le présent numéro.

ÉCHOS DES MEMBRES

Cette rubrique présente des contributions volontaires de membres de l'OGQ sur divers sujets actuels en géologie. Les textes présentés dans cette section sont la responsabilité de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la position de l'Ordre des géologues.

À qui le tour au prochain numéro ?

N'hésitez pas à contacter le secrétariat à secretariat@ogq.qc.ca



30 ans déjà...

Francine Fallara,

Géologue Senior
d'Exploration,
FF Explore 3D



Mon premier emploi

Mi-mai 1989, à la fin de ma première session d'hiver en géologie à l'Université de Montréal, amis et moi, partions pour la journée pour essayer de trouver un emploi d'été. Journée complète à distribuer des CVs manuellement dans toutes sortes de compagnies et domaines. Rentrant ce soir-là, passé minuit, sans succès mais de bonne humeur car on s'était bien amusé. Le lendemain matin (midi?) je trouve une note de ma mère sur la table mentionnant le nom d'une dame des bureaux du MRNF de Val-d'Or, en Abitibi-Témiscamingue, qui me propose un emploi d'été en géologie à Obaska (Oba quoi?). À l'époque nous avons un système d'aide aux étudiants pour nous aider à nous trouver un emploi dans notre domaine en remplissant simplement un formulaire qui se nommait l'Abeille. Dans mon cas, l'Abeille a joué un rôle majeur pour moi

puisque depuis 30 ans je travaille dans le domaine. La suite de mon parcours s'est déroulée de façon très fluide. J'ai terminé un bac spécialisé en géologie à l'Université Laval et une maîtrise en métallogénie à l'INRS-UQ.

Entre 1989 et 2003 j'ai systématiquement participé à des synthèses de cartographie régionale à plus détaillée presque exclusivement dans des camps isolés de tentes de prospecteurs. J'ai eu la chance de participer, de coordonner et de diriger sporadiquement plusieurs projets d'exploration minière sur de nombreuses propriétés situées au Québec (Baie James et Abitibi-Témiscamingue), dans les Maritimes et au Nunavut. Au travers de la majorité de mes emplois, j'ai été très choyée côté mentors, puisque ceux-ci s'assuraient de nous donner un excellent apprentissage pratique accompagné de solides connaissances en géologie.

Windfall, 2002



Du terrain à la modélisation 3D

En début 2000, j'ai été approchée, sur la base de mes connaissances et facilités en informatique, pour faire partie du mouvement initial de la modélisation géologique 3D au Québec. Pour cette transition, j'ai transformé mes années d'expérience de terrain (1989-2003, 2012-2015) à développer une expertise en modélisation géologique 3D. Mes premiers étés sans partir sur le terrain ont été difficiles pour moi, je voyais mes collègues partir et moi rester derrière à passer mes journées devant un ordinateur au bureau. Ayant l'exploration géologique à cœur, j'ai poussé et développé mon expertise en modélisation 3D pour pouvoir l'appliquer directement à l'exploration géologique. Je ne voulais pas juste modéliser pour modéliser. Faire une surface topographique, des contacts lithologiques et des failles c'est beau et ça impressionne mais j'ai voulu tout de suite pousser mes modèles 3D pour offrir un nouvel outil utile à l'exploration.

Cette expertise m'a permis de continuer à explorer et transférer mes connaissances géologiques pour bien représenter en 3D les données historiques compilées et actuelles dans une région précise pour définir de nouvelles cibles d'exploration. J'ai voulu développer une méthode pratique et non théorique en incluant toutes les données pluridisciplinaires possibles. Tous mes modèles étaient validés par des inversions géo-

physiques. Une fois les modèles terminés, je les accompagnais d'études spatiales pour décortiquer les terrains géologiques ainsi que comprendre et caractériser la mise en place de divers types de minéralisations.

La consultation pour moi a été la suite logique dans mon cheminement, avec une quinzaine d'années de consultations pour des projets de recherches, publics et privés auprès de plusieurs compagnies d'exploration en Abitibi-Témiscamingue. Ces années de consultation font parties de mes meilleures écoles qui m'ont aidé à développer mes compétences. Tout simplement magique car c'était impossible pour moi de m'encroûter dans un même projet. De passer en revue toutes sortes de données dans des formats à n'en plus finir. De cartographier, modéliser et caractériser une multitude d'environnements géologiques et métallogéniques a été pour moi la fondation de toutes mes connaissances dans le domaine. Toutes mes années d'expérience de cartographie sur le terrain m'ont servi pour pouvoir virtuellement visualiser tout terrain géologiquement modélisé en 3D.

Cycles économiques et fossés de générations

Depuis le début de mes études, j'ai connu quatre mauvais cycles économiques où l'industrie minière tournait au ralenti. Malheureusement, beaucoup de mes amis et collègues ont perdu leurs emplois et se sont recyclés dans d'autres

domaines. Malgré ces années précaires, j'ai toujours travaillé et vécu seulement 3 mois de chômage au cours des 30 dernières années. Je me considère encore une fois très chanceuse.

Depuis les dernières années, l'exploration géologique tourne au ralenti par manque de financement des compagnies ou creux économique, souvent freinée par la bureaucratie de financiers qui ne saisissent pas du tout le domaine. Ces gestionnaires ne savent pas trop comment exploiter leurs bases de données qui stagnent sur des serveurs. Leur incompréhension géologique des projets ou leurs inaptitudes d'utiliser leurs géologues d'expérience au top de leurs compétences créent un manque de vision pour l'exploration à court, moyen et long terme.

Les fossés de générations chez les géologues se sont développés avec les cycles économiques baissiers des deux dernières décennies. Le résultat est qu'une majorité des géologues stagiaires sont dans la fin de la vingtaine et début trentaine. Un gros fossé se forme entre 30 et 40 ans. Suivi d'une énorme tranchée entre 40 et 50 ans. Et les 50 ans avancés commencent à prendre leur retraite. Ces grosses disparités d'expérience font en sorte que les géologues de plus de 20 ans d'expérience ne sont plus toujours utilisés à leurs forces, se retrouvent faisant des tâches pas toujours correspondantes à leur expérience,

Rankin Inlet, Nunavut, 2014



sans trop de possibilité d'avancement, souvent sollicités seulement pour corriger les erreurs des plus jeunes et se font freiner dans leurs élans et volontés de continuer à continuellement se renouveler.

Ma vision de la profession

Autant, je crois absolument qu'il faut protéger les jeunes géologues avec le système de stagiaires pour assurer leurs formations adéquates. Autant, je vois l'importance à protéger les géologues d'expérience et leur permettre de pouvoir aussi avancer dans leurs carrières sans les employer uniquement comme mentors auprès des nouveaux géologues. Les géologues d'expériences ont eux aussi commencé en bas de l'échelle et normalement, veulent continuer à avancer dans leur carrière et non reculer ou stagner. C'est un défi qui se développe de plus en plus depuis les dernières années.

Mes trente ans d'expérience ne signifient pas que je dois mettre mon entrain en *stand-by* au profit des plus jeunes géologues. Moi, étant une éternelle curieuse, je considère qu'il me reste encore

pas mal de bonnes années devant moi. Si mon emploi n'utilise pas toutes mes compétences à ma juste valeur, je considère que je dois faire attention pour ne pas perdre tous mes acquis. Je suis la première à offrir du mentorat mais j'aimerais aussi pouvoir continuer à développer, maintenir et même pousser plus loin mon expertise.

Que les géologues d'expérience poussent leurs « *drive* » et continuent de vouloir avancer c'est normal, non? Pourquoi les géologues d'expérience se font engager et ensuite tabletter? Pourquoi les jeunes chialent et se font offrir des promotions avec si peu d'expérience? Pourquoi les géologues d'expérience chialent et doivent soit quitter faute de changement ou se faire couper?

Les gestionnaires devraient suivre une formation aussi à savoir bien utiliser leurs mondes d'expérience à la place de les tasser pour faire monter des plus jeunes. Les gestionnaires devraient apprendre à établir un équilibre dans leurs équipes pour que chacun y trouve son compte. Il y a une limite à toujours vouloir niveler vers le bas. Les meilleurs vont partir et les autres vont niveler vers le bas leur efficacité personnelle.

L'importance des collègues

Fin mars 2019, en début d'après-midi j'ai eu l'annonce que mon poste a été coupé. Entre 14 h et passé minuit, j'ai été enlevé par des messages de soutiens de collègues/amis ainsi qu'une première offre d'emploi. Les jours suivants, je n'ai pas arrêté de recevoir des encouragements, conseils et offres. Depuis des années que mes collègues et amis me conseillent de devenir consultante indépendante, voilà que c'est officiel depuis le 4 avril 2019! Encore une fois des messages de félicitations et de support. C'est très motivant et je suis bien contente de ma décision.

Je termine en offrant ma définition personnalisée de la profession de géologue : « *Métier très dynamique qui m'a empêché de m'encroûter et de devenir blasée de la vie. Je l'aime pour ses projets variés sans possibilité de tomber dans un mouvoir routinier* ». Ma profession de géologue m'a permis de voyager et de travailler dans tellement d'endroits magnifiques que je me considère très avantagée. En plus des amitiés développées au travers de toutes ces belles années. Tout simplement fantastique. Peu de monde que je connais dans d'autres corps de métiers ont pu vivre cette intensité de camaraderie.

Chicoutimi 1984

La première direction régionale du futur OGQ

... UN MESSAGE POUR L'AVENIR

Il y a 35 ans cette année prenait place la première direction régionale de l'ex APGGQ (ou futur OGQ) à Chicoutimi.

C'était en 1984. Cette réalisation est l'initiative du soussigné qui a toujours eu à cœur la protection du public et l'avancement de la cause pour un futur OGQ. Avec la collaboration de l'UQAC et du département de géologie, cette action a permis l'établissement d'un PREMIER bureau régional qui s'établissait à l'université de Chicoutimi (UQAC).

La direction régionale de l'APGGQ à Chicoutimi était formée d'un comité de trois (3) personnes (Monsieur Bernard Lapointe, Monsieur Daniel Boulanger et moi-même) et de quelques bénévoles. La mise en œuvre de ce bureau avait permis concrètement, et ce dès la première année, de vendre une trentaine de cartes de membre pour un APGGQ-OGQ qui en contenait moins de 300 à l'époque ! La présidente de l'Ordre, Madame Danielle Giovenazzo peut-elle même en témoigner, elle y était. Je la salue chaleureusement d'ailleurs.

Cette contribution personnelle importante du soussigné aura permis de faire avancer la cause du futur OGQ par le recrutement des membres en région, la proximité des membres avec la direction de l'APGGQ et la sensibilisation des membres régionaux avec les dossiers du futur OGQ.

Dans le contexte où l'OGQ encourage le bénévolat et la participation de ses membres, il apparaît incontournable de souligner ce notable événement. Il est d'ailleurs désolant de constater que ce moment n'a jamais été souligné par le passé et que l'information s'est perdue dans le temps.

La représentation régionale de l'OGQ est restée largement déficiente parce qu'elle n'a jamais été soutenue par l'OGQ. Elle est pourtant essentielle à l'établissement d'actions concrètes pour promouvoir l'OGQ. Cette initiative devrait être reprise et propulsée par l'OGQ.

Si vous avez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec le soussigné.



Claude Champagne, géo.

Technilab
Environnement inc

cc Champagne@technilab.ca

Planifiez les prochains mois!

La période de référence en cours pour la formation continue se terminera le 31 mars 2020. Assurez-vous de réaliser au moins 60 heures d'activités ADMISSIBLES de formation continue obligatoire d'ici la fin de la période (et depuis le 1^{er} avril 2018).

En particulier, afin de ne pas vous faire prendre de court en mars 2020, prenez note que :

SEULS les **Maîtres de stage officiels**, en vertu du règlement – ceux et celles qui ont signé leur engagement sur un formulaire validé par l'Ordre, pour un ou des stagiaires inscrits en règle, peuvent cumuler **jusqu'à 30 heures** de formation continue (type d'activité 9.1). La supervision d'étudiants aide-géologue ou d'ingénieurs junior N'est PAS une activité admissible.

SEULS les cours de **langues offerts par un établissement d'enseignement** (type d'activité 2) ou un **professeur privé** qualifié à cet effet (type d'activité 5) et dont l'apprentissage est directement relié à la pratique professionnelle du géologue, dans le cadre de ses projets courants ou de projets potentiellement réalisables dans un avenir rapproché sont admissibles, pour un **maximum de 20 heures** par période de référence.

Prenez aussi note que vous devez **conserver des pièces justificatives** démontrant vos activités. Le règlement précise que vous devez conserver vos dossiers de formation continue au moins 2 ans à compter de la fin de la période de référence à laquelle ils se rapportent.

Si vous désirez demander une **dispense** de formation continue en vertu de l'Article 8 du règlement, veuillez utiliser le [formulaire](#) conçu à cet fin et soumettre les pièces justificatives (demandes par courriel acceptées) de manière à recevoir la réponse du Conseil d'administration AVANT le 31 mars (donc, déposer une demande au plus tard avant la fin février 2020).

Seriez-vous un bon Formateur?

Vous avez une idée de cours ou d'atelier, en mode présentiel, d'une demi-journée, un jour ou deux? Ou alors d'une excursion géologique à proposer aux membres de l'Ordre?

Contactez le secrétariat. On vous expliquera la démarche à suivre pour soumettre une proposition d'activité de formation continue.

LE SYSTÈME DE DÉCLARATION EN LIGNE N'EST PAS DISPONIBLE PRÉSENTEMENT.

NOUS VOUS AVISERONS LORSQUE LE SYSTÈME SERA FONCTIONNEL.

Merci de votre compréhension.

MEMBRES

Tableau de l'Ordre/ Répertoire

Le répertoire de l'Ordre n'est présentement pas disponible en ligne. L'implantation du nouveau système de gestion de données est encore en développement. Les informations issues de l'importation des données de l'ancien système contiennent des erreurs, que nous nous efforçons de corriger. N'hésitez pas à contacter le secrétariat pour toute information sur le statut d'une personne.

IN MEMORIAM

Mélanie Leduc
1970-2018



Karine Duguay
1978-2018



Lucie Blayo
1987-2018



Jocelyne Blouin
1950-2019



Météorologue reconnue, elle siégeait au Conseil d'administration de l'Ordre des géologues depuis 2013 comme administratrice nommée par le gouvernement, conformément aux dispositions du *Code des professions*. Madame Blouin était une communicatrice hors pair :

vous pouvez visionner de nouveau sa présentation au colloque OGQ 2018 :

<http://ordredesgeologues.evenement.agencewebdiffusion.com/program>
(voir vers temps = 1 :00)

Appel de candidatures pour les **Prix du Mérite Géoscientifique de l'Ordre des géologues**

Depuis sa création et en continuation d'une tradition établie sous l'*Association professionnelle des géologues et géophysiciens du Québec*, l'Ordre des géologues honore les réalisations de ses membres en décernant chaque année diverses reconnaissances.

Les prix sont décernés à des praticiens des sciences de la Terre qui se sont distingués de façon particulière par leurs réalisations scientifiques et professionnelles et par l'impact de leurs travaux dans la société québécoise.

Le titre de **Membre émérite**

Les récipiendaires des distinctions attribués par l'Ordre et l'APGGQ sont nommés dans les tableaux ci-dessous. Vous noterez au tableau présenté ci-après que **Mérite Aménagement et Environnement** n'a pas été remis depuis plus de 10 ans... Ne connaissez-vous pas un géologue dont les réalisations professionnelles ont eu un impact au Québec en aménagement et environnement?

Vous avez jusqu'au **1^{er} septembre 2019** pour nous faire parvenir une candidature officielle pour l'attribution des **Prix du Mérite géoscientifique** de l'Ordre (un avis d'intention n'étant pas valide). Nous vous rappelons ci-après les critères d'attribution et les formalités d'usage.

Le **Grand Mérite Côme-Carbonneau** :

la plus haute distinction accordée en reconnaissance d'accomplissements constants et remarquables au service de la géologie. Ce prix est accordé au terme de la carrière d'un géologue afin de reconnaître ses réalisations exceptionnelles, soit dans le développement (incluant l'enseignement) des sciences de la Terre soit dans leur utilisation dans les secteurs des ressources, des aménagements, de l'environnement.

Le **Mérite Ressources** et le **Mérite Aménagement et Environnement** :

des distinctions accordées à des géologues en cours de carrière pour reconnaître leurs réalisations exceptionnelles liées au développement des sciences de la Terre, à leur utilisation ou à l'enseignement, l'un dans le secteur des ressources minérales ou pétrolières et l'autre dans le secteur des aménagements et de l'environnement.

Critères :

1. La candidature doit être présentée par deux membres de l'Ordre et le candidat doit être un membre de l'Ordre.
2. Le champ d'expertise du candidat doit être pertinent à la catégorie retenue.
3. Les réalisations professionnelles du candidat doivent avoir eu un impact au Québec, sur les plans scientifique, économique ou humain.

Formalités :

- La candidature doit être présentée dans une lettre, décrivant sommairement (2-3 pages) le candidat et ses réalisations exceptionnelles, accompagnée du curriculum vitae du candidat. Cette lettre doit être signée par deux membres de l'Ordre.
- Chaque candidature sera étudiée par un jury qui fera une recommandation au Conseil d'administration de l'Ordre qui décernera les prix. Le jury peut ne retenir aucune des candidatures proposées dans une catégorie donnée.

**Les candidatures seront acceptées
jusqu'au 1^{er} septembre 2019.**

Mérites attribués par l'Ordre des géologues

	Prix Côme-Carbonneau	Mérite Ressources	Mérite Aménagement et Environnement	Membres émérites
2018	Michel Rheault	Damien Gaboury		
2017	Michel Malo	Sylvain Trépanier		Desh Sikka
2016		Donna Kirkwood		
2015		George Beaudoin		
2014				
2013	Réal Daigneault			Rock Poulin Émilien Séguin
2012		Jean-François Ouellette		
2011	Michel Jébrak			
2010	Martin Poulin	Robert Marquis		
2009		Daniel Lamothe		Pierre Crépeau Marcel Vallée
2008	Michel Gauthier	Glenn Mullan		
2007	Jayanta Guha	Jean Goutier		
2006	Thomas Clark	Réjean Girard		
2005	Robert Ledoux	Gaétan Morin		
2004	Gilbert Prichonnet	Mathieu Piché	Myles Carter	
2003	Rock M. Poulin	Michel Jébrak		
2002	Pierre-André Bourque	Yvon Héroux	Pierre Crépeau	
2001	Jean-Louis Caty	André Gaumond	Michel Aubertin	

Mérites attribués par l'Association Professionnelle des Géologues et des Géophysiciens du Québec

	Grand Mérite Géoscientifique	Mérite Ressources	Mérite Aménagement et Environnement	Membres honoraires	Géologues émérites
2000	Edward H. Chown	Michel Gauthier	Claude Hillaire-Marcel		
1999	Marcel Vallée	Michel Chouteau	Aimé Bensoussan		
1998	Pierre Saint-Julien	Jules Cimon	Bernard F Long		
1997	Jean-Yves Chagnon William W Shilts	Guy Coulombe			Jean-Yves Chagnon William Shilts
1996	Gilles O. Allard Guy S. Larocque	John Ludden	Martin Poulin		Heikki Ignatius, Côme Carbonneau Gilles O. Allard Guy S. Larocque
1995	W. Murray Telford	Michel A. Bouchard	Alain Liard	Mousseau Tremblay	W. Murray Telford
1994	Jacques Béland	James Moorhead	Guy Saint-Jacques	René Bureau	
1993	Thomas H. Clark	Jacques Trottier	André D'Aragon	Claude Allègre Fits Osborne Paul E. Auger	Thomas H. Clark
1992	Côme Carbonneau	Marianne Mareschal	Robert Chapuis		
1991	Jean Bérard Jean Descarreaux				